

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Ethanol 96 %

· **Code du produit:** 1085

· **Numéro d'enregistrement** A registration number is not available for this substance as it is a mixture.

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

· Catégorie du produit

PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

PC3 Produits d'assainissement de l'air

PC4 Produits antigel et de dégivrage

PC8 Produits biocides

PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC9c Peintures au doigt

PC13 Carburants

PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques

PC16 Fluides de transfert de chaleur

PC17 Fluides hydrauliques

PC18 Encres et toners

PC23 Produits pour le traitement du cuir

PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

PC27 Produits phytopharmaceutiques

PC28 Parfums, produits parfumés

PC31 Produits lustrant et mélanges de cires

PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels

· Catégorie de processus

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

Nom du produit: Ethanol 96 %

(suite de la page 1)

- PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
PROC16 Utilisation des carburants
PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
 - ERC1 Fabrication de la substance
 - ERC2 Formulation dans un mélange
 - ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
 - ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
 - ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels
 - ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
 - ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
 - ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)
 - ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)
 - **Emploi de la substance / de la préparation** Laboratory chemical
 - **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur:**
PANREAC QUIMICA S.L.U. Tel. (+34) 937 489 400
C/Garraf 2 Fax. (+34) 937 489 401
Polígono Pla de la Bruguera e-mail: product.safety@panreac.com
E-08211 Castellar del Vallès (Barcelona)
 - **Service chargé des renseignements:** email: product.safety@panreac.com
 - **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Single telephone number for emergency calls: 112 (EU)
Tel.: (+34) 937 489 499

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Mentions de danger**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

(suite page 3)

FR

Nom du produit: Ethanol 96 %

(suite de la page 2)

- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Reg.nr.: 01-2119457610-43-XXXX	éthanol	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319	>50-<100%
---	---------	--	-----------

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
Amener les sujets à l'air frais.
Garder au calme et couvrir.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
Nettoyer à l'eau et au savon. Si possible, laver également avec du polyéthylène-glycol 400.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Recourir à un traitement médical.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Faire boire de l'eau (maximal 2 verres).
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Irritation to eyes, skin and mucous membrane
Nausées
Migraine
Etourdissement
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Nom du produit: Ethanol 96 %

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Combustible.
Vapeurs plus lourdes que l'air.
La formation de mélanges explosibles avec l'air peut se produire dès les températures normales
Attention au retour de flamme.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Précipiter les vapeurs se dégageant avec l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Éviter le contact avec la substance.
Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Danger d'explosion !
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Laisser évaporer.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Nettoyer.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ne travailler que sous aspirateur à fumée.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 5)

Nom du produit: Ethanol 96 %

(suite de la page 4)

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Stocker dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec les aliments.

Conserver à l'écart de toute source d'inflammation et de la chaleur.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

L'emballage ne doit être ouvert que sous aspiration locale.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Ne stocker qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

· **Température de stockage recommandée:** Room Temperature

· **Classe de stockage:** 3

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

64-17-5 éthanol

VME	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm

· **DNEL**

64-17-5 éthanol

Oral	Long-term - systemic effects, general population	87 mg/kg
Dermique	Acute - systemic effects, worker	343 mg/kg
	Long term - systemic effects, general population	206 mg/kg
Inhalatoire	Acute - local effects, worker	1.900 mg/m ³
	Long-term - systemic effects, worker	950 mg/m ³
	Acute - local effects, general population	950 mg/m ³
	Long-term - systemic effects, general population	114 mg/m ³

· **PNEC**

64-17-5 éthanol

Aquatic compartment - freshwater	0,96 mg/L
Aquatic compartment - marine water	0,79 mg/L
Aquatic compartment - water, intermittent releases	2,75 mg/L
Aquatic compartment - sediment in freshwater	3,6 mg/kg
Terrestrial compartment - soil	0,63 mg/kg
Sewage treatment plant	580 mg/L
Oral secondary poisoning	0,72 mg/kg food

(suite page 6)

Nom du produit: Ethanol 96 %

(suite de la page 5)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Filtre A

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 120 min

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:**

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Incolore

· **Odeur:** Genre alcool

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH à 20 °C:** 5,3

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: -114 °C

(suite page 7)

Nom du produit: Ethanol 96 %

(suite de la page 6)

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	78 °C
· Point d'éclair	15 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	2,5 Vol %
Supérieure:	13,5 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	57,3 hPa
· Densité à 20 °C:	0,807 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	-0,35 log POW
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	1,2 mPas
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	96,0 %
Eau:	4,0 %
Teneur en substances solides:	0,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions exothermiques avec:
acides fortes
métaux alcalinoterreux
métaux alcalins
oxydants forts
peroxydes
Réactions aux composés halogénés.
- **10.4 Conditions à éviter**
En cas d'échauffement, danger d'éclatement des fûts, à cause de la haute pression de vapeur.
Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Réactions exothermiques avec:
acides fortes
oxydants forts
métaux alcalins
métaux alcalinoterreux
peroxydes

(suite page 8)

Nom du produit: Ethanol 96 %

(suite de la page 7)

phosphore
oxydes de métaux

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** En cas de d'incendie: voir paragraphe 5.
- **Indications complémentaires:** Explosible with air in a vaporous/gaseous state.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit.

Composant	Type	Valeur	Espèce
64-17-5 éthanol			
Oral	LD50	8.350 mg/kg (souris)	
		10.470 mg/kg (rat)	
Inhalatoire	LC50/4 h	116,9 mg/l (rat)	

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· En cas d'inhalation Pas d'effet d'irritation.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

64-17-5 éthanol

NOAEL >3.000 mg/kg bw/day (rat)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

64-17-5 éthanol

NOAEL 13.800 mg/kg bw/day (souris)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation

64-17-5 éthanol

EC50/72 h 275 mg/l (Algae)

EC50/48 h 12.900 mg/l (Algae)

LC50/24 h 11.200 mg/l (fish)

(suite page 9)

Nom du produit: Ethanol 96 %

(suite de la page 8)



LC50/48 h	12.340 mg/l (daphnia magna)
LC50/96 h	13.000 mg/l (fish)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Le produit est aisément biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.


RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **DOT, ADR, IMDG, IATA** UN1170
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **DOT** Ethanol solutions
- **ADR** ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
- **IMDG** ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)
- **IATA** ETHANOL SOLUTION
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **DOT**
- 
- **Class** 3 Liquides inflammables.
- **Label** 3
- **ADR**
- 
- **Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 10)

Nom du produit: Ethanol 96 %

(suite de la page 9)

· Étiquette	3
· IMDG, IATA	
	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	33
· No EMS:	F-E,S-D
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 5 L On cargo aircraft only: 60 L
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1170 ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 11)

Nom du produit: Ethanol 96 %

(suite de la page 10)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Annexe: Scénario d'exposition

· Désignation brève du scénario d'exposition

Formulation and packing/repacking of substances and mixtures

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9 Fabrication de substances chimiques fines
SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

· Catégorie du produit

PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
PC3 Produits d'assainissement de l'air
PC4 Produits antigel et de dégivrage
PC8 Produits biocides
PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
PC9c Peintures au doigt
PC13 Carburants
PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques
PC16 Fluides de transfert de chaleur
PC17 Fluides hydrauliques
PC18 Encres et toners
PC23 Produits pour le traitement du cuir
PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
PC27 Produits phytopharmaceutiques
PC28 Parfums, produits parfumés
PC31 Produits lustrant et mélanges de cires
PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels

(suite page 12)

Nom du produit: Ethanol 96 %

(suite de la page 11)

· **Catégorie du procédé**

- PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
- PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
- PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
- PROC5 Mélange dans des processus par lots
- PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
- PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
- PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
- PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
- PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
- PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
- PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation
- PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
- PROC16 Utilisation des carburants
- PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
- PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

- ERC1 Fabrication de la substance
- ERC2 Formulation dans un mélange
- ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
- ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
- ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels
- ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
- ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
- ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)
- ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

· **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

· **Conditions d'utilisation**

· **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.

· **Paramètres physiques**

· **Etat physique** Liquide

· **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.

· **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** ≤ 1 tonnes par jour

· **Autres conditions d'utilisation**

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Eviter le contact avec les yeux.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

Utilisation intérieure.

Utilisation extérieure.

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**

N'est pas applicable.

· **Mesures de gestion des risques**

· **Protection du travailleur**

· **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 13)

Nom du produit: Ethanol 96 %

(suite de la page 12)

- **Mesures techniques de protection**
Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
- **Mesures personnelles de protection**
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux.
Lunettes de protection hermétiques
- **Mesures pour la protection du consommateur** Assurer un marquage suffisant.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

DOMINIQUE DUTSCHER SAS